



Aidez moi svp droit des sociétés

Par **andre321**, le **12/12/2012** à **07:44**

bonjour Qui peut m'aider ???

J'ai quelques questions sur le droit des sociétés.

Une personne sur ce forum peut-elle répondre à mes questions??

Cordialement

Par **Michel**, le **12/12/2012** à **14:44**

Bonjour,

si vous voulez qu'on vous réponde, posez d'abord vos questions !!

Par **andre321**, le **12/12/2012** à **15:07**

Bonjour,j'ai beaucoup de questions...

Si un gérant qui est aussi président fait de l'abus de bien sociaux et suite à cela il est remplacé par un nouveau gérant. Que se passe t-il si la société est contrôlée?

Le nouveau gérant risque t-il quelque chose?

Avec mes soeurs nous voulons racheter toutes les parts de notre père dans une SAS. Mon père est le gérant et président. Nous nous sommes aperçues que la compta n'est pas nette. Que risque t-on si il y a un contrôle

suite à ce rachat de parts?

Que peut-on faire face à un gérant qui fait de fausse facture?

Avec mes soeurs nous sommes associées avec mon père dans une SIS.

Nous n'avons presque pas de parts 3% à trois et notre père à tout le reste soit 97% c'est une société qui a été financée au départ par mes grands parents aujourd' hui décédés.

Mon père est entrain de tout détruire. Que peut-on faire? Peut-on le remplacer par un autre gérant sans passer par la case justice?

Par **Michel**, le **12/12/2012 à 17:32**

Bonsoir,

Dans une SAS, il n'y a pas de gérant, mais un président.

Si le président fait des abus de biens, il faut prévenir la Justice.

Avec 3% des parts, vous ne pouvez rien faire contre l'actionnaire majoritaire.

une seule solution est de demander un contrôle par un expert comptable, si le président refuse, il faudra faire la demande via le Juge.

Par **andre321**, le **12/12/2012 à 18:55**

merci